



Renvois d'audience civile

Par **Roland1**, le **23/07/2023** à **10:35**

Bonjour, pour une affaire en cours devant la ,juridiction de proximité ,depuis le mois de MARS,il aura été prononcé 5 renvois d'audience afin de permettre aux défendeurs (2 avocats) de se préparer. Depuis MARS,rien a été discuté..... prochaine audience en SEPTEMBRE.

Combien de temps ce systeme peut il continuer ,autrement dit,combien de temps un tribunal peut il ne pas se prononcer sur un dossier ? il faudra bien une décision un jour?

Merci pour vos précisions.